

60510 - Soutien à l'attractivité des territoires

**Avenant N°1 au Contrat de Redynamisation du Site de  
Défense de Drachenbronn**

CP/2019/508

**Service chef de file :**

A3 - Délégation à l'action territoriale

A320 - Délégation territoriale nord

Résumé :

Le Département participe au Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Drachenbronn (CRSD), signé le 29 novembre 2016, pour une période de 4 ans.

La mise en œuvre de certaines actions du CRSD, notamment la création d'un parc à thème innovant (projet de « Chemin des cimes ») a connu du retard, mais sa réalisation est désormais programmée à partir de 2020.

C'est pourquoi, il est proposé d'amender le CRSD pour permettre la mise en œuvre des principales actions visant à atteindre les objectifs du Contrat.

Il est proposé que le Département soit signataire de cet avenant, qui précise les actions nécessitant des délais supplémentaires, et actualise la mobilisation de crédits de l'Etat.

**1. Le Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD)**

Face aux impacts économiques et démographiques de la décision de restructuration de la base aérienne (BA) 901 de Drachenbronn et sa transformation en « élément air rattaché » à la base aérienne de Nancy, un dispositif d'accompagnement a été mis en place avec le Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) de Drachenbronn, signé le 29 novembre 2016.

La stratégie de redynamisation développée dans ce contrat comprend 12 actions regroupées autour de 4 axes :

- Le développement touristique,
- La dynamisation du tissu des TPE-PME (soutien aux projets d'investissement, développement d'un immobilier dédié, accompagnement au déploiement du Très Haut Débit (THD),
- Le soutien aux équipements liés à la BA 901 (école communale, piscine de Drachenbronn, station de filtration, neutralisation arsenic),
- La coordination, le suivi et la mise en œuvre du CRSD.

Par délibération N° CP/2016/445 du 3 octobre 2016, le Département du Bas-Rhin a approuvé sa participation et ses engagements au CRSD. Il est signataire du contrat, aux côtés de l'Etat, de la Région Grand Est, des Communautés de communes du Pays de Wissembourg et de l'Outre Forêt, de la commune de Drachenbronn-Birlenbach, et du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

## **2. La participation du Département au Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD)**

Le CRSD prévoit dans son article 6 des fiches par actions, déclinées pour les 4 axes du CRSD, et les contributions financières des partenaires.

L'engagement financier du Département porte principalement sur l'Axe 1 du développement touristique, et sur l'Axe 3 du soutien aux équipements, et se décline ainsi :

Au titre du Contrat de territoire du Pays de Wissembourg 2015-2017, aujourd'hui réalisé, les subventions suivantes ont été versées :  
(NB : subventions soldées, montants liquidés)

- Développement des liaisons cyclables et chemins intercommunaux : 67 498€,
- Création d'une aire de camping-car : 13 371€,
- Hunspach - Chemins piétons et liaisons douces : 12 160€,
- SIVU 7 Fontaines - Piscine Drachenbronn : 90 790€.

Dans le cadre du dispositif du Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord 2018-2021, approuvé le 11 décembre 2017 (délibération N° CD/2017/077), les projets suivants sont soutenus au titre du :

- Fonds de développement et d'attractivité - Parc touristique innovant – subvention votée : 847 598 €
- Fonds d'innovation - Etude pour la reconversion touristique du site de Drachenbronn – subvention votée : 30 000€

Les contributions financières sont complétées par l'ingénierie des services départementaux et de ses partenaires (ADT, ADIRA...) pour la bonne réalisation des projets inscrits au CRSD.

Par ailleurs, par délibération N°CD/2017/059, le Conseil départemental a décidé d'exonérer pour sa part de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la valeur ajoutée des créations et extensions d'établissements réalisés dans la zone de restructuration de la défense de Drachenbronn.

De même, sont exonérés de taxe foncière sur les propriétés bâties, certains immeubles rattachés aux établissements décrits ci-dessus.

## **3. Le projet d'avenant N°1 au Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD)**

La mise en œuvre de certaines actions du CRSD, en particulier la création d'un parc à thème innovant (projet de « Chemin des cimes » de l'entreprise allemande EAK, qui aura son siège social sur le site) et autres équipements publics, a connu du retard, mais sa réalisation est désormais programmée à partir de 2020.

De plus, après un premier refus, la CC du Pays de Wissembourg est désormais éligible au dispositif de cession des terrains de l'ex BA901 à l'Euro symbolique par le Ministère des Armées. Ce dispositif interviendra en 2020, ainsi qu'une procédure d'autorisation d'occupation temporaire constitutive de droits réels sur environ 7 hectares.

C'est en partie sur ces terrains que s'implantera en 2020/2021 un projet d'hébergements insolites.

Dans ces conditions, le calendrier initial pour mettre en œuvre les principales Fiches-

actions, et atteindre les objectifs du Contrat, n'a pas été entièrement respecté. C'est pourquoi, il est proposé d'apporter des modifications au CRSD signé le 29/11/2016, par un Avenant N°1.

Les articles modifiés sont :

Article 1 : état d'avancement des actions.

Article 2 : les actions confirmées, nécessitant des amendements des crédits de l'Etat.

Ainsi qu'une actualisation des annexes : Fiches-actions, bilan au 15/09/2019, maquette financière.

Pour ce qui concerne le Département, dans la mesure où l'Avenant ne modifie ni les actions qu'il soutient, ni ses engagements financiers (approuvés par ailleurs dans le cadre de décisions spécifiques), il est proposé que le Conseil départemental du Bas-Rhin approuve le projet d'Avenant N°1 au CRSD, et en soit signataire.

La Commission territoriale Nord, réunie le 7 novembre 2019, a émis un avis favorable.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président,*

*- confirme la participation du Département du Bas-Rhin au Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) de Drachenbronn 2016-2020 et ses engagements qui y figurent, notamment les subventions apportées au titre du Contrat de territoire, et du Contrat départemental de développement territorial et humain, détaillées dans le présent rapport,*

*- approuve les termes du projet d'Avenant N°1 au Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Drachenbronn 2016-2020, joint en annexe de la présente délibération ;*

*- autorise le Président à signer cet Avenant N°1.*

Strasbourg, le 22/11/19  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY